En second lieu, à côté des fiches plates, écrites généralement sur une seule face, qui constituent la grande majorité de nos documents, nous trouvons des fiches prismatiques, le plus souvent triangulaires, qui sont inscrites tantôt sur leurs trois faces, tantôt seulement sur leurs deux faces antérieures [1]; ces fiches prismatiques étaient ce qu'on appelle des 觚; c'est la première fois que nous en voyons des spécimens. Une troisième constatation qui me paraît avoir aussi son intérêt est la suivante: jusqu'ici, on admettait que les fiches de l'antiquité chinoise devaient être écrites sur bambou, et il semblait que l'usage du bois ordinaire fût propre au Turkestan oriental; or, parmi les fiches exhumées par M. Stein, il en est au moins une, le N° 206, qui paraît provenir de la capitale des *Han* occidentaux, *Si-ngan fou*; en effet, elle présente la mention usuelle: 'Le décret impérial est: Approuvé'; or, cette formule ne peut émaner que de la chancellerie impériale. Il est donc possible que les actes de la chancellerie impériale, à l'époque des *Han* occidentaux, aient été rédigés sur bois, et non sur bambou. Enfin, il est remarquable que bon nombre de ces fiches sont écrites en caractères d'une extrême finesse; cette délicatesse du trait n'a pu être obtenue qu'avec le pinceau; il faut donc renoncer à admettre l'usage de plumes en bois qui auraient servi à tracer ces caractères; si les plumes en bois ont été réellement en usage, elles ont dû être employées pour d'autres écritures que pour le chinois.

3

Cherchons maintenant à montrer quels renseignements peuvent nous fournir les textes écrits sur ces fiches. En réalité, nous nous trouvons ici en présence de pièces d'archives; ce sont pour la plupart des documents officiels concernant la vie journalière des petites garnisons cantonnées dans ces postes extrêmes de l'empire.

Les soldats de garnison 戍卒, comme on les appelait,[2] sont souvent mentionnés dans l'histoire de Chine; ainsi, le *Ts'ien Han chou* (chap. xciv, b, p. 3 v°) nous parle des soldats de garnison qui gardent la barrière 備塞戍卒; en un autre endroit (chap. xciv, b, p. 4 r°), on y expose les dangers qu'il y aurait à supprimer les soldats de garnison et à diminuer le nombre de ceux qui exercent la surveillance [3] 罷戍卒省候望.

Quelques-unes de nos fiches indiquent d'une façon très précise l'origine des soldats qu'on envoyait dans ces postes lointains de l'Extrême-Ouest; elles nous disent en effet à quel canton 里 un homme appartenait, dans quelle sous-préfecture 縣 se trouvait ce canton, et de quelle commanderie 郡 dépendait cette sous-préfecture. Nous constatons ainsi que dans la localité correspondant au groupe T. VI, et vers la date de 58 av. J.-C., il y avait cinq soldats originaires de la partie sud-ouest du *Chan-si* 山西, voisine du *Houang-ho* (N°s 72–75, 77); un soldat était originaire du *Sseu-tch'ouan* (N° 43); un autre était un homme du *Ho-nan* (N° 183); un autre enfin venait de *Touen-houang* même 敦煌 et avait donc été recruté sur place (N° 62). Ainsi, la majorité des hommes cantonnés dans l'endroit T. VI, vers le milieu du premier siècle avant notre ère, était formée de natifs du *Chan-si* sud-ouest. Dans les autres postes nous relevons trois soldats originaires des régions de *K'ai-fong fou* 開封 ou de *Ho-nan fou* 河南, dans le *Ho-nan* (N°s 416, 434, 456) deux soldats du sud-est du *Chan-si* (N° 550), neuf soldats provenant des commanderies de l'Extrême-Ouest (N°s 342, 392, 417, 574, 579, 580, 592). Les indications que nous possédons nous permettent donc d'établir que les soldats des garnisons de l'Ouest étaient,

[1] Cf. les N°s 1, 2, 137, 263, 316, 428, 451, 467, 504, 697.

[2] Cf. les N°s 72–77, 392, 434, 456, 550, 551.

[3] L'expression 候望 nous est expliquée par le passage de la Biographie de *Hiuan-tsang*, où il est parlé des cinq tours de guette que dut successivement atteindre le pèlerin après être sorti de la frontière de Chine; le biographe ajoute 候望者居之 'les gens chargés d'exercer la surveillance y demeurent' (cf. Julien, *Vie de Hiouen-thsang*, p. 19).